#unbonjuif : l’UEJF assigne Twitter

27/11/2012 à 17h34

L’Union des étudiants juifs de France (UEJF) a assigné en référé Twitter afin de contraindre la plate-forme de microblogging à lui communiquer les données permettant d’identifier les auteurs de tweets antisémites ou racistes.

Une audience est prévue le 8 janvier au tribunal de grande instance de Paris, selon Me Stéphane Lilti. L’UEJF demande également à la justice d’ordonner à Twitter de mettre en place un dispositif permettant de signaler des contenus illicites au regard de la loi française.

Le Figaro